

## L'Espagne à la dérive

Par Horacio Verbitsky

Il y a 12 ans, quand le juge Baltasar Garzón a ordonné l'arrestation à Londres d'Augusto Pinochet pour que ce dictateur chilien soit jugé pour les crimes qu'il avait commis au Chili contre des citoyens chiliens, on a tenté de mettre les bâtons dans les roues de ce juge qui ouvrait les processus de la juridiction universelle à la demande du procureur Carlos Castresana. En Argentine, les gouvernements de Carlos Menem et de Fernando De la Rúa ont refusé sa demande d'extradition de 140 chefs militaires. Les Lords anglais acceptèrent l'extradition de Pinochet, mais le gouvernement travailliste de Tony Blair préféra l'envoyer au Chili. Dès qu'il a touché le sol de Pudahuel, il a cessé de feindre la démence et a agité sa canne en signe de triomphe. Ceux qui, en Espagne, s'opposaient au travail de Garzon ont déclaré qu'il mettait en danger les relations avec ce qu'ils appellent l'Amérique Ibérique. C'était tout le contraire : depuis Colomb, jamais l'image de l'Espagne n'avait été meilleure en Amérique, grâce à Garzon. Ce n'étaient pas les peuples qui se sentaient menacés, mais les intérêts des entreprises espagnoles de la région, qui craignaient des représailles des gouvernants garants de l'impunité.

On ne peut mesurer l'importance du processus que Garzon a initié, comme fait politique dynamisateur des démocraties sud-américaines et comme événement juridique, qui se situe dans les traces de Nuremberg, mais sans l'appui des tanks de l'armée des vainqueurs d'une guerre mondiale, à peine avec celui du droit et de l'éthique. L'action de Garzon et l'écho populaire favorable qu'elle a rencontré a stimulé les juges argentins à déclarer nulles les lois d'impunité, et les juges chiliens à réinterpréter la loi d'amnistie de façon à pouvoir juger les auteurs des disparitions forcées.

Pour ces raisons, la décision du Conseil du Pouvoir Judiciaire espagnol de suspendre Garzon et de le soumettre à un procès en l'accusant d'avoir fait dans son pays ce qu'il avait fait pour les nôtres est incompréhensible. L'idée qu'il ait commis une prévarication en ignorant une loi d'amnistie est une absurdité juridique. Il y en avait aussi en Amérique du Sud et elles s'opposaient aux cadres normatifs de la hiérarchie supérieure, comme l'a rappelé à l'Espagne la Cour Européenne, et à l'Argentine et au Chili la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme. Les mêmes juges qui avaient accepté de rouvrir les dossiers quand il s'agissait des « sudacas » (façon méprisante de désigner les latino-américains) le refusent quand il s'agit d'Espagnols. Ils transmettent ainsi un message méprisant, semblable à celui que le monde entier reprochait à George W. Bush quand il disait que « la loi c'est moi et celui qui s'y oppose c'est parce qu'il ne comprend pas ». Le comble est que cela se produit au moment où José Luis Rodriguez Zapatero joue les De la Rúa et décide de faire des économies sur les panades des bébés et sur le salaire des fonctionnaires publics. Maintenant, il est clair que les relations de l'Espagne avec nos pays sont entrées dans une zone de turbulences, à la veille du sommet de Madrid entre les chefs d'Etat d'Amérique Latine, des Caraïbes et de l'Union Européenne, et au moment où commencent les célébrations du bicentenaire des indépendances. Le Royaume d'Espagne se comporte aujourd'hui comme la pire république bananière.